

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**du 17 mai 2017**

Monsieur Pierre-Yves Rochat ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public éventuel.

La secrétaire procède à l'appel : 21 membres sont présents.

Excusés : Messieurs Agron Berisha, Laurent Bourgeois, Christian Brocard, Neil Forsyth, Olivier Rochat, Gilles Rossier, Roman Tarnovsky.

Absents-es : Madame Sophie Kandaouhoff et Monsieur Jérémie Rossier.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président indique que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017 par courrier.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Préavis n° 1/2017 sur les comptes de l'exercice 2016 et le rapport de gestion.
2. Renseignements de la Municipalité,
3. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

**1. PRÉAVIS N°1/2017 SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2016 ET LE RAPPORT DE GESTION.**

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture du préavis N°1/2017 portant sur les comptes 2016.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Cathy Zanola Rossier demande ce que signifie PGA ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que cela signifie "Plan Général d'Affectation". Le plan date de 1978 et depuis 2002 la Municipalité tente de le mettre à jour. La Municipalité a rendez-vous demain jeudi pour défendre, une nouvelle fois, le dossier.
- Monsieur Jörg Frischholz remarque qu'il y a une faute de frappe à la dernière page des "Comptes communaux" : les deux colonnes sont datées 2015.
- Monsieur Philippe Estiévenart se réfère à la 1<sup>ère</sup> page, "ménage communal". Il trouve que l'évolution est impressionnante par rapport au budget 2016. Est-ce lié à l'augmentation de la population ?

- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que la différence vient de la croissance de la population. Et au niveau des revenus cela a tendance à augmenter. Le profil des contribuables de Lavigny sont de la classe moyenne et il y a peu de fluctuation annuelle car ils dépendent plus d'un revenu lié à une activité salariale et non d'un résultat de revenus d'investissement ou autre.
- Madame Myriam Cornaz demande quel est le potentiel de croissance de Lavigny ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que le Canton calcul pour chaque Commune quels sont ses besoins en habitants et c'est basé sur un pourcentage de croissance annuelle. Pour Lavigny, la limitation est fixée à 0,75% par an sur vingt ans. Se sont des calculs théoriques. Si nous utilisons de manière intelligente notre territoire, nous pouvons nous approcher des 1'100-1'150 habitants.

Le Président fait remarquer que lors de la validation du procès-verbal du 7 décembre 2016, la discussion portait sur 1'200 habitants pour fin 2021. Chiffre donné lors du vote du préavis N°10/2016 sur la détermination du plafond d'endettement.

- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que le taux de croissance était fixé à 1% par le Canton une année avant et entre temps il a changé l'année de référence et revu le taux de croissance qui a été fixé à 0,75%.  
On pourrait atteindre ce chiffre si le Canton ne limite pas trop l'indice d'utilisation du sol de Lavigny pendant la phase de négociation.
- Madame Myriam Cornaz demande ce que signifie "remboursement de tiers" (exemple voir p.17 n°3508.436) ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que la Commune reçoit de l'argent d'une autre commune, d'un autre organisme ; sur cet exemple c'est une assurance qui fait un remboursement lié à l'intitulé du compte.

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande à la Commission des finances de rapporter sur les comptes 2016 pour le prochain Conseil communal.

Il passe la parole à la Municipalité pour la présentation du rapport de gestion 2016.

Le Syndic informe :

- Au 31 décembre 2016, la population de Lavigny s'élevait à 1'006 habitants (981 en 2015), soit cent-neuf habitants sont arrivés dans la Commune et huitante-huit habitants l'on quittée. Dix jeunes ont atteint leur majorité.
- Durant l'année, sept naissances ont été inscrites.

Il demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de trois habitants de Lavigny décédés en 2016, à savoir :

- Madame Maria Ancilla Christinet, Monsieur Martin Henri Biéler et Madame Martha Maria Herren.

Ont obtenus la nationalité suisse en 2016 (certaines personnes font partie du Conseil communal) :

- Sebastiano Geremia, Tülin Magnenat, famille Tarnovsky-Tarnovskaya Roman, Eléna, Christiana et Alisa et Nina Cantwell.
- Plusieurs dossiers suivent toujours leur cours.

Le Syndic fait remarquer divers points du rapport de gestion 2016 :

- SDIS Etraz Région, page 14. L'exercice s'étant relevé moins élevé que budgété, une rétrocession est faite aux Communes membres.
- Rapports des CoGest et CoFin, année 2015, questions / remarques à la Municipalité et réponses de cette dernière, page 17 à 20.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Myriam Cornaz demande qui rédige/prend l'initiative d'éditer la brochure ?
- Le Syndic répond que chaque année un rapport de gestion est présenté avec les comptes. Il est vrai que nous ne sommes pas une entreprise...mais nous fonctionnons un peu comme telle. Les comptes et le rapport de gestion sont liés et vont informer le Conseil de ce qui a été fait. La Commission de gestion nommée va travailler sur cette brochure... visiter les sites/objets concernés et poser des questions. Et ceci chaque année.

La parole n'est plus demandée.

Le Président le remercie et demande à la ComGest de bien vouloir rapporter au prochain Conseil. Il précise que les délais pour rapporter au prochain Conseil sont très courts et il demande aux différentes Commissions ainsi qu'à la Municipalité de prendre bonne note du calendrier suivant :

- Envoi des questions à la Municipalité pour le 2 juin.
- Réponses aux questions par la Municipalité pour le 15 juin.
- Transmission des rapports au Bureau du Conseil, par courriel, pour le 20 juin.

## **2. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ.**

- Monsieur Rémy Wulliens informe que les travaux sur la route Lavigny-Etoy, RC 58, seront entrepris l'année prochaine et pas cet été comme prévu car le dossier est toujours en étude au Canton.
  - Concernant la piste cyclable entre les deux villages, le Canton met son veto car il ne souhaite pas que cela soit fait sur le terrain agricole. Suite à ces travaux, de peur que les automobilistes arrivent à trop grande vitesse à l'entrée du village de Lavigny, il est souhaitable de trouver une solution pour les ralentir un peu.
  - Concernant la situation régionale, l'étude pour la fameuse grande STEP inter-régionale est relancée et nous en saurons plus cet automne.
- Monsieur Christian Grin informe :
  - Le local de l'ancienne poste est loué à une physiothérapeute. La location est effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017 avec un bail pour une durée de cinq ans.
  - Maison de commune : la chaudière à mazout a été remplacée par une chaudière à gaz en avril comme budgété.
  - A prévoir : remplacement des vitres/fenêtres. Un préavis vous sera présenté lors de la séance du Conseil communal en juin.
  - Salle polyvalente : divers travaux à effectuer dont la révision des stores. Constat d'un problème d'eau par le toit ; à voir comment cela se présente et si préavis nécessaire.
  - Auberge de la Croix Blanche : résiliation du bail par le tenancier actuel qui souhaite quitter la Commune. Son bail étant caduque le 30 septembre 2021, il doit présenter un candidat et le dossier sera étudié par la Municipalité.
  - Maison des jeunes : le dossier avance bien que nous ayons été retardés avec le PGA. Une étude de faisabilité va être réalisée avec un architecte, sans frais pour la Commune ; cette étude permettra de voir la faisabilité architecturale et concrète sur le projet communal. Des nouvelles sur ce projet vous seront transmises début 2018.

- Buvette du foot : celle-ci a été équipée et sera disponible à la location dès le 1<sup>er</sup> mai 2107.
  - Intendance : Madame Katharina Sandoz a donné sa démission au 30 mars 2017. Trois dossiers ont été présentés et étudiés. Celui de Madame Paula Delapierre a été accepté et elle a repris le poste laissé vacant.
- Monsieur Willy Favre, Municipal, remercie pour leur aide toutes les personnes, sociétés locales et vigneronnes, qui ont participé à la préparation des manifestations du mois de mai (accueil des nouveaux habitants et fête du millième habitant ainsi que l'inauguration de la garderie). Plus de trois cents repas ont été servis.
    - Police : rien à signaler pour le moment. Régulièrement nous recevons des rapports.
    - Naturalisation : quelques demandes en cours.
    - Transport : il y a des contacts pour voir si l'on peut améliorer certaines liaisons sur Allaman mais rien à signaler de concret pour l'instant.
  - Monsieur Bernard Rochat, Syndic, informe les nouveaux Conseillers et Conseillères sur le stand de tir : les Communes ont l'obligation de fournir une "ligne de tir" selon la loi fédérale. Le stand de tir de Lavigny est la propriété de deux communes : Aubonne a 40% et Lavigny a 60%. Pour les frais inhérents du site, les chiffres sont inversés.
    - Une question a été posée concernant une construction, "La Chaumière", qui est sur un PPA (Plan Partiel d'Affectation (qui correspond à une zone)). Actuellement, pas de nouvelles.

Il souligne que le Conseil entendra d'autres termes tels que PDCN (Plan Directeur Cantonal) LAT (Loi Aménagement du Territoire = loi fédérale) LATC (Loi Aménagement du Territoire Cantonal) et bien d'autres.

Il avise que le PDCN doit être terminé pour la fin de cette législature.

Ces nombreuses abréviations sont à mémoriser car elles sont couramment utilisées.

### **3. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

- Monsieur Philippe Girardin trouve la fête organisée pour le "millième habitant" très sympathique. Les stands de nourriture étaient super. Les gens étaient très contents. Il faut aussi savoir dire ce qui est bien...pas seulement faire des critiques négatives. Il remercie et félicite les organisateurs.
- Madame Elena Tarnovskaya demande :
  - Quel est le prix de la location de la buvette du foot et comment faire pour réserver ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond qu'il faut aller sur le site de la Commune pour réservation. Le montant de la location est de CHF 100.-
- Madame Elena Tarnovskaya demande concernant le bâtiment en travaux vers l'Institution (ancienne ferme), est-ce que cela appartient à la Commune ou à l'Institution. Et quelle sera sa fonction ?
- Le Syndic répond que logiquement le bâtiment est propriété de l'Institution de Lavigny. Il y aura des locaux qui pourront être disponibles pour la population de Lavigny. Mais ceci est encore à définir avec l'Institution.
- Monsieur Willy Favre profite de remercier aussi l'Institution et Pomme-Cannelle pour leur aide lors de l'inauguration de la crèche en mai dernier. Cela fait plaisir de voir cette synergie se mettre en place.

- Madame Myriam Cornaz relève que la barrière a été heureusement ôtée à l'arrêt du bus et demande si d'autres travaux sont prévus ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que 98% des travaux sont terminés ; il a fallu refaire la surface qui est devant le quai et que, si le temps le permet, le marquage de la grande croix jaune pour l'arrêt du bus sera refait. Les barrières avaient été posées pendant la mauvaise saison pour éviter que les enfants marchent dans la boue et salissent l'intérieur du bus avec leurs pieds.  
Monsieur Wulliens remarque qu'une réflexion pourrait être faite pour la rénovation de l'abri à l'arrêt du bus mais qu'il n'y a aucun projet réalisé actuellement.
- Madame Marie-Noëlle Bourgeois demande si la Municipalité a entendu parler d'une association qui s'est créée pour accueillir des familles de requérants. L'idée est que chaque Commune et ses habitants (une dizaine d'habitants) s'engagent à trouver un appartement pour accueillir une famille et s'occupent de leur intégration.  
Certaines Communes alentours, sensibles à cette cause, ont adhéres.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que cette question avait été considérée lors de la dernière législature. Lors de l'achat de la parcelle 55 et de son habitation, la Municipalité avait pensé dédier ladite maison aux réfugiés. Les demandes changent rapidement. En 2016, la recherche était basée sur des petites structures (chambres ou studios), et non des maisons ou appartements, pour accueillir des jeunes requérants. Il faut vraiment connaître les besoins recherchés actuellement.
- Madame Cathy Zanola Rossier se réfère au procès-verbal du 21 septembre 2016, page 13, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> §, objet "place de fête" où elle demandait s'il y aurait de la verdure, un ou deux arbres et Monsieur Wulliens avait répondu que cela n'avait pas encore été décidé. Elle souhaite éclaircir ce point. Aujourd'hui est-ce qu'une décision a été prise ?
- Monsieur Rémy Wulliens répond qu'il ne se souvient pas d'avoir dit cela de cette façon mais plutôt que cela n'était pas prévu...en tout cas lors du préavis. On a entretenu les arbres existants qui sont au Nord ; mais mettre un arbre au milieu de la place cela aurait été très difficile pour poser une cantine.
- Madame Cathy Zanola Rossier demande si elle aurait dû insister, en discuter avec lui (Mr Wulliens)
- Monsieur Rémy Wulliens répond que l'on peut toujours discuter mais que la décision appartient à la Municipalité et que celle-ci avait pris la décision de ne pas mettre d'arbre au milieu de la place.
- Madame Michèle Salanon propose de mettre des arbres en conteneurs.
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond qu'il va y avoir de l'entretien au niveau de l'arrosage car ce n'est pas la même chose que si l'arbre était en pleine terre.
- Madame Michèle Salanon souligne que les fleurs dans les bacs sis sur la route de l'Eglise sont bien arrosées.
- Le Syndic fait remarquer qu'il y a une différence entre des fleurs, massifs de fleurs en bac. Planter un arbre au milieu d'une place pavée...deux ans plus tard il faudra enlever les pavés, les racines de l'arbre vont s'étendre et poser problème. En plus, il y a l'entretien de la place, l'entretien hivernal fait que cet arbre va geler. En périphérie cela peut se faire....mais on n'est pas à Pleinpalais avec une surface énorme. Dans notre cas le contexte ne s'y prête pas. En été il fait chaud, en hiver il fait froid...arboriser une place n'est pas simple.
- Madame Myriam Cornaz trouve que c'était une bonne idée de faire les travaux sur la place. Pour les parents qui amènent leur enfant à la crèche c'est agréable ; il y a de la place et c'est propre.

- Monsieur Philippe Estiévenart relate un projet sur l'aménagement du territoire. La Commune d'Aubonne a déposé un projet d'évitement de la ville. Il suppose que plusieurs versions ont été discutées au sein de la Municipalité d'Aubonne et présentées au Conseil communal et une des versions aurait été proposée au Canton. Cette version est connue de longue date (une vingtaine d'année que l'on en parle) qui va suivre l'évitement de St-Livres et rejoindre les environs du chemin des Caronnies. Sa question est : quelle est la position de la Commune de Lavigny ?
- Le Syndic répond que la position de Lavigny est : Non...ils ne passeront pas. Il faut faire très attention ; la Commune d'Aubonne a réactualisé certains projets qui existaient, suite à une interpellation d'un Conseiller communal qui a eu l'idée de faire un tunnel. Le Syndic rappelle juste qu'à l'heure actuelle si vous voulez faire une route ou plutôt une piste cyclable sur des terrains agricoles la réponse est non...alors imaginez-vous aller faire une route où il faut compenser les surfaces agricoles et autres. Sur la durée, à l'heure actuelle, l'évitement de la Commune d'Aubonne n'est pas une priorité pour l'Etat. A Aubonne, ils parlent beaucoup des poids lourds et ils veulent interdire ceux-ci. Le problème n'est pas là...des poids lourds il y en a peu puisque peu de chantiers ; le problème est la circulation en général.

Pourquoi la Commune de Lavigny dira non ! Tout simplement pourquoi voulez-vous qu'Aubonne reporte ses problèmes sur une autre Commune ? L'axe à Lavigny est toujours le même et restera le même. Actuellement il n'y a pas de concertation. Aubonne a relancé parce qu'une demande a été formulée. Et pour faire un tunnel...cela prendra des années. Exemple avec la Confédération concernant les autoroutes, on parle de l'année 2030 pour une étude.

- Madame Elena Tarnovskaya demande si l'Auberge est rentable ou s'il y a perte ? En regardant les comptes 2015-2016, elle demande comment éviter les pertes et rentabiliser au mieux.
- Le Syndic répond qu'en changeant de tenancier il y a peut-être des choses à modifier. Il est clair qu'un effort est à faire. Mais n'oublions pas que l'Auberge c'est le dernier lieu de vie d'une Commune. C'est un lien social qui doit aider celle-ci...Est-ce qu'il faut vraiment rentabiliser au maximum ou pas ? Le village n'a plus de poste, plus rien...il reste encore une épicerie.  
Si nous voulons que quelqu'un reprenne l'Auberge, il ne faut pas trop de charge pour le tenancier... mais profitons du changement pour revoir les conditions et discuter.  
Donc...à bien réfléchir !

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie le Bureau, dont le 1<sup>er</sup> vice-Président Monsieur Jörg Frischholz, pour le travail accompli au bureau de vote pendant son absence. Il lance un appel à l'Assemblée pour un scrutateur-suppléant supplémentaire pour ce dimanche.

Il demande au Bureau de passer vers lui à la fin du Conseil pour régler les dernières directives relatives à ce dimanche. La bonne âme supplémentaire est la bienvenue.

La parole n'est plus demandée, le Président du Conseil remercie chacune et chacun de sa présence et de son attention. Il indique que la prochaine séance aura lieu le 28 juin.

Il clôt la séance à 21h.32

Le Président  
P.-Y. Rochat

La secrétaire  
Loredana Simone